



# 100% PARTAGE

**APPEL À PROJETS  
2023-2024**

POUR L'ÉDUCATION  
ARTISTIQUE ET CULTURELLE  
DANS LES ARDENNES

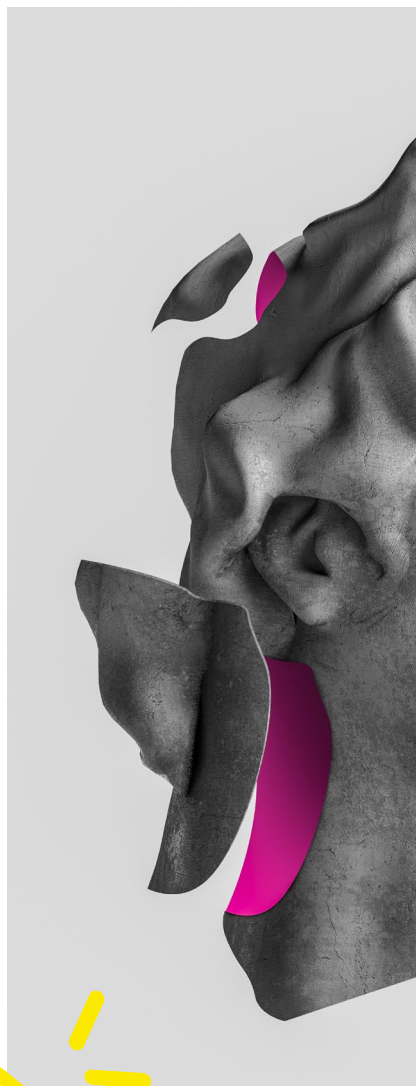


En mai 2021, le Conseil départemental des Ardennes a signé un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC 08) avec l'État, la Direction régionale des affaires culturelles Grand-Est et le Rectorat de l'académie de Reims, la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes et l'atelier Canopé 08.

Le CTEAC 08 vise à favoriser l'accès et la participation à la culture des jeunes ardennais de 0 à 18 ans et de leurs familles en élaborant une offre d'éducation artistique et culturelle cohérente, de qualité et pérenne adossée à l'objectif 100% EAC.

L'ambition est que chaque enfant scolarisé dans les Ardennes bénéficie lors de sa scolarité d'un projet culturel d'envergure par cycle fondé sur les trois piliers de l'EAC : la fréquentation des oeuvres ou la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

Le CTEAC 08 promeut un partenariat avec les communes, les intercommunalités et les acteurs culturels pour adapter au mieux les projets en temps scolaire et leur visibilité en proposant en continuité des actions hors temps scolaire. Au plan départemental, l'objectif est d'assurer une répartition équilibrée des projets dans les Ardennes, en tenant compte des zones géographiques et des publics prioritaires.





# COMMENT CONSTRUIRE VOTRE PROJET ?

**Vous êtes une structure culturelle ? Un artiste ?  
Une compagnie ? Vous êtes une commune  
ou une intercommunalité ?**

**Vous souhaitez participer ou développer  
un projet EAC en temps et hors-temps scolaire  
dans les Ardennes ?**

## **LE CTEAC 08 VOUS AIDE DANS L'ÉLABORATION DE VOTRE PROJET :**

**Contactez la coordinatrice départementale et  
les coordonnateurs arts et culture 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré  
de la DSDEN des Ardennes afin de mieux cibler  
nos objectifs et besoins communs et d'affiner  
ensemble le projet :**

- Pour élaborer votre projet et réaliser son montage budgétaire en milieu scolaire et hors temps scolaire
- Pour identifier les partenaires de votre projet: structures culturelles, établissements scolaires, collectivités, associations...





# FORMATS D'INTERVENTION EN TEMPS SCOLAIRE

- **Résidence d'artiste** sur le territoire d'une intercommunalité 100 à 120h de médiation pour l'ensemble du projet  
L'extension du projet en dehors du temps scolaire est souhaité

- **Projet artistique globalisé (PAG)** 8 à 12 h d'intervention par classe

- **Résidence passerelle :**

Résidence de médiation pour la Petite Enfance. La Résidence passerelle s'adresse aux enfants de 0 à 4 ans et implique tous les acteurs de la petite enfance (crèches, lieux d'accueil enfants parents, relais des assistantes maternelles...) ainsi que les classes de Toute Petite Section (TPS) et Petite Section (PS) de Maternelle.

## **IDÉALEMENT LES PROJETS OFFRENT TOUS UN TEMPS DE RESTITUTION AVEC LES HABITANTS DU TERRITOIRE**

- **Pour le hors temps scolaire :**

L'ensemble des projets en milieu scolaire peuvent être déclinés en dehors du temps scolaire. En effet, des partenariats peuvent être noués avec des lieux culturels, des accueils de loisirs ou encore des lieux d'accueil spécifique comme les EPHAD ou les IME. Egalement, les actions hors temps scolaires peuvent permettre une proposition tout-public.

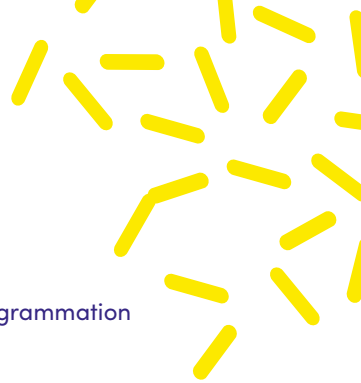
# MÉTHODE

Le Département des Ardennes, avec la DSDEN, pilote la programmation du CTEAC 08 avec les signataires du contrat.

Le comité technique est composé du comité de pilotage, des acteurs culturels et des collectivités territoriales. Il se réunit pour construire une culture commune de l'action et des enjeux de l'EAC dans les Ardennes.

## **LES PROJETS DU CTEAC 08 SONT CO-FINANCÉS :**

- La subvention de la DRAC au Conseil départemental participe à la rémunération des artistes comprenant les heures de médiation, de préparation et de restitution ainsi que les frais de déplacement
- Le budget culture CTEAC du Conseil départemental vise à renforcer les projets, prioritairement ceux à destination des publics spécifiques et territoires prioritaires
- Les budgets de l'académie de Reims permettent une aide pour le transport, la billetterie et l'accompagnement pédagogique
- Les budgets des établissements scolaires du secondaire sont concentrés sur le matériel et les sorties des élèves sur leurs fonds propres
- Les collèges et les lycées ont la possibilité d'activer les crédits de l'offre collective du pass Culture pour contribuer à l'élargissement des activités du dispositif CTEAC
- Les budgets des collectivités territoriales permettent de soutenir les projets logistiquement et d'étendre les projets auprès de leurs habitants
- Les budgets des structures et associations culturelles viennent en soutien des artistes et des compagnies ou permettent des sessions « tout public » d'un projet





# CALENDRIER ANNUEL DES PROJETS

**Décembre 2022** : le comité de Pilotage du CTEAC prépare les grandes orientations et priorités pour les projets de l'année scolaire 2023-2024

**31 janvier 2023** : lancement de l'appel à projets 2023-2024 auprès des acteurs culturels et des collectivités

**Du 31 janvier au 31 mars 2023** : la coordinatrice CTEAC 08 centralise la réception des projets. Elle coconstruit les interventions et les budgets des projets EAC avec les coordonnateurs Arts et Culture de la DSDEN en lien avec les acteurs culturels et les collectivités territoriales partenaires des projets

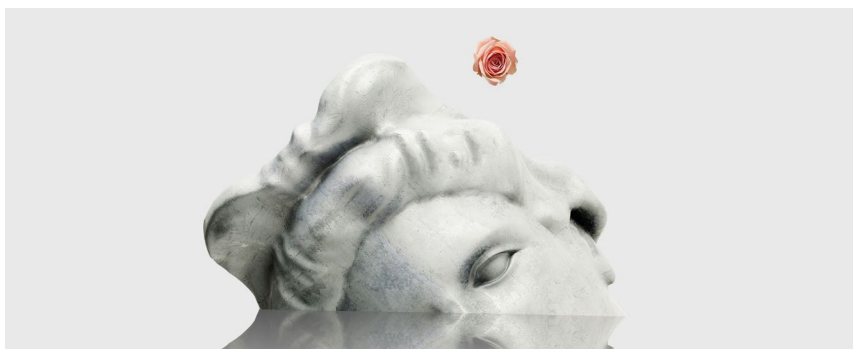
**21 mars 2023** : réunion du Comité technique au centre de congrès des Vieilles-Forges

**Avril 2023** : la coordinatrice du CTEAC 08, les coordonnateurs Arts & Culture de la DSDEN se réunissent afin que la conseillère action culturelle et territoriale de la DRAC puisse pré-instruire les projets.

**Mai 2023** : les projets EAC 2023-2024 sont intégrés à la plateforme ADAGE\* en vue de la validation académique

**Juin 2023** : commission de validation académique coprésidée par la DRAC et le recteur en présence des collectivités partenaires et des coordinatrices des CTEAC de l'académie de Reims

\* ADAGE est une plateforme de suivi et de gestion des projets EAC pour l'Education Nationale



# VOS CONTACTS

## **Aude PILARD**

Coordinatrice du CTEAC08  
Service développement culturel et bibliothèque,  
Conseil départemental des Ardennes

[aude.pilard@cd08.fr](mailto:aude.pilard@cd08.fr)

## **Caroline GROSSELIN**

Coordonnatrice arts et culture 1er degré DSDEN  
[caroline.grosselin@ac-reims.fr](mailto:caroline.grosselin@ac-reims.fr)

## **Georges-André VUAROQUEAUX**

Coordonnateur arts et culture 2d degré DSDEN  
[georges-andre.vuaroqueaux@ac-reims.fr](mailto:georges-andre.vuaroqueaux@ac-reims.fr)

## **Frédérique PETIT**

Conseillère pour l'action culturelle et territoriale pour les Ardennes,  
référente EAC académie de Reims, DRAC Grand Est

[frederique.petit@culture.gouv.fr](mailto:frederique.petit@culture.gouv.fr)



Hôtel du Département

CS 20001 – 08 011 Charleville-Mézières Cédex

Courriel : [conseil-departemental-ardennes@cd08.fr](mailto:conseil-departemental-ardennes@cd08.fr)

Téléphone : 03.24.59.60.60